

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: +251-11-5517700 Fax: +251-11-5517844
website: www.africa-union.org

SC9017

CONSEIL EXÉCUTIF

Vingt-deuxième session ordinaire

21 - 25 janvier 2013

Addis-Abeba (ÉTHIOPIE)

EX.CL/751(XXII)x

Original : anglais

RAPPORT DU SOUS-COMITE SUR LES ACCORDS DE SIEGE

RAPPORT DU SOUS-COMITE SUR LES ACCORDS DE SIEGE

I. INTRODUCTION

1. Le Sous-comité du COREP sur les accords de siège et les accords avec les pays hôtes s'est réuni au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba (Éthiopie) le 23 février 2012, le 28 juin 2012, le 11 novembre 2012, le 11 janvier 2013 et le 16 janvier 2013 sous ma présidence (S.E. M. Andrew Bangali Gbebay), Représentant permanent de la Sierra Leone auprès de l'Union africaine.

II. PARTICIPATION

2. Ont pris part à ces réunions les États membres du Sous-comité ci-après:

L'Éthiopie, Gabon, Ghana, Guinée, Guinée Équatoriale, Kenya, Lesotho, Mauritanie, Mozambique, Nigéria, République arabe sahraouie démocratique, Sierra Leone et Tchad.

3. Les États membres du Sous-comité ci-après n'étaient pas représentés:

Djibouti et Namibie.

III. QUESTIONS EXAMINÉES

4. Le Sous-comité a examiné, donné des conseils et pris des mesures par rapport aux questions suivantes dont il avait été saisi:

- i. Examen des plaintes reçues des États membres sur l'abus présumé des privilèges et immunités commis par ses fonctionnaires:
 - a) Ambassade de la République du Ghana ; et
 - b) Ambassade de l'État d'Érythrée.
- ii. Examen des questions soumises par la Commission sur la mise en œuvre de l'Accord de siège.
- iii. Mise en œuvre de la Directive sur la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

IV. TRAVAUX ET RÉSULTATS

5. *En ce qui concerne les plaintes des États membres*, la Mission permanente de la République du Ghana a retiré la plainte qu'elle avait précédemment soumise étant donné que l'affaire avait connu un règlement au plan bilatéral avec le pays hôte.

6. En outre, le Sous-comité a réussi à résoudre une plainte de l'Érythrée en invitant sa Mission permanente à une de ses réunions afin de s'y faire entendre. Le Sous-comité a écouté les accusations et contre-accusations des représentants de la Mission

permanente érythréenne et du Ministère éthiopien des Affaires étrangères, respectivement, et **a résolu le problème à l'amiable**. Le pays hôte a également réaffirmé son engagement à défendre les valeurs de l'Union ainsi que divers privilèges et immunités énoncés dans l'Accord de siège.

7. *S'agissant des problèmes soulevés par la Commission*, je suis heureux d'annoncer que le Sous-comité a pu demander au pays hôte et à la Commission de l'UA de convoquer les réunions du Comité du siège conformément à l'Accord de siège. À cet égard, les questions suivantes, entre autres, ont été également résolues :

- i. Paiement de la prime d'assurance sur les véhicules en franchise de droits ;
- ii. Disparité dans la délivrance des cartes d'identité spéciales au personnel recruté au plan international dans la catégorie des Services généraux ;
- iii. Visa à l'arrivée pour les délégués des États membres et invités de l'UA ;
- iv. Période d'exonération de droits sur l'importation de véhicules pour les membres du personnel lors de leur recrutement initial ;
- v. Permis de travail pour les conjoints des membres du personnel ;
- vi. Saisie des fonds des membres du personnel à l'aéroport international de Bole ;
- vii. Limitation du nombre de laissez-passer aéroportuaires accordés à la Commission ;
- viii. Langue des correspondances officielles émanant des organismes et services publics ; et
- ix. Accès au Salon d'honneur.

8. Au sujet du point relatif à la mise en œuvre de la Directive sur la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) soumise par un État membre afin d'obtenir des éclaircissements de la part du pays hôte, le Sous-comité a été informé que les organismes gouvernementaux concernés s'employaient à mettre en place un système réglementaire efficace visant à s'assurer que les bénéficiaires de l'exonération d'impôt en soient d'emblée exemptés. Le Sous-comité perçoit cette mesure prise par le pays hôte comme un progrès puisque à l'évidence, la question est en train de recevoir l'attention qu'elle mérite de la part des autorités compétentes et pourrait être résolue en temps voulu.

V. QUESTIONS COURANTES

9. Le Sous-comité est heureux de noter que bien qu'il n'existe plus de problèmes non résolus posés par les États membres, il a demandé au Comité du siège de poursuivre les discussions en cours sur les questions suivantes :

- Période d'exonération de droits sur l'importation de véhicules pour les membres du personnel lors de leur recrutement initial ;
- Importation d'un second véhicule pour les membres du personnel mariés à des ressortissants éthiopiens ou à des résidents permanents ;
- Obligation de la part des membres du personnel de l'UA de présenter leurs contrats lors de l'émission ou du renouvellement de leurs cartes d'identité ;
- Remboursement des devises saisies à l'aéroport ;
- Relations entre la Commission de l'UA, le Ministère des Affaires étrangères et d'autres organismes publics éthiopiens.

10. Je suis heureux d'annoncer que des discussions sont en cours avec le pays hôte à travers les canaux tant formels qu'informels en vue de résoudre dans les meilleurs délais les problèmes qui se posent. Il est important de noter la collaboration dont fait montre le gouvernement du pays hôte, en particulier le Représentant permanent de l'Éthiopie, l'Ambassadeur Sinegiorgis Konjit, qui a saisi un certain nombre d'occasions pour intervenir en sa qualité personnelle et officielle dans le règlement de problèmes signalés aussi bien par les États membres que par la Commission.

VI. RECOMMANDATIONS

11. En considération de ma qualité de président du Sous-comité au cours de ces deux dernières années et afin d'améliorer le travail du Sous-comité, le COREP voudrait certainement envisager d'examiner les recommandations suivantes :

- Le Comité du siège devrait se réunir régulièrement afin de poursuivre le règlement, dans les meilleurs délais, des questions relatives à la mise en œuvre de l'Accord de siège.
- le Bureau du Sous-comité devrait être invité à assister aux réunions du Comité du siège afin de faciliter sa tâche de suivi de la mise en œuvre de l'Accord de siège.

VII. MOTION DE REMERCIEMENTS

12. Je tiens à remercier les membres du Sous-comité pour la coopération dont ils ont fait montre tout au long de mon mandat, et en particulier le pays hôte pour avoir facilité le travail du Sous-comité en ne ménageant aucun effort pour fournir des éclaircissements sur les problèmes dont nous avons été saisis.

13. Je tiens également à remercier le gouvernement du pays hôte pour avoir résolu la plupart des problèmes qui ont été portés à son attention et espère que les membres entrants du Sous-comité continueront à travailler dans le même esprit de cordialité.

14. Encore une fois, je voudrais spécialement remercier ma collègue, l'Ambassadeur Konjit, ainsi que son équipe et la Commission de l'UA pour avoir organisé les réunions.

2012

Report of the sub-committee on headquarters and host agreements

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4285>

Downloaded from African Union Common Repository